Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le
ID : 035-213501117-20260119-D_2025_139-DE

MAIRIE
35420 LE FERRE
Tel : 02.99.95.10.33

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération 2025-139

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 décembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Louis PAUTREL, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 04 décembre 2025

Présents : M. PAUTREL Louis - Mme GUENÉE Arlette - M. COQUELIN Ronan - M. BOSSARD Thierry (arrivé à 20h34) - M. BLIN David- M. PAUTREL Sébastien - Mme PEAN Michèle - M. DELORY Adrien- Mme DUPREZ Aurore (arrivée à 20h36) - RINFERT Georges

Excusés : Mme LESENECHAL Floriane – Mme CHALOPIN Virginie – Mme Maryse DAUGUET – M. Sébastien TOUROUL

Absent : M. VELE Arnaud

Monsieur Georges RINFERT a été désigné secrétaire de séance.

OBJET

Made in Local : Mise à disposition de locaux vacants

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été contacté par le Ministère de l'économie pour la mise à disposition de locaux vacants à titre gracieux dans le cadre du dispositif Made in Local.

Il s'agirait de mettre à disposition les locaux vacants de l'ancien presbytère à titre gracieux afin de permettre l'installation temporaire d'une activité commerciale dans le cadre du dispositif d'expérimentation Made in local.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de :

- METTRE à disposition les locaux vacants de l'ancien presbytère à titre gracieux pour un bail de 1 mois, possibilité de reconduire ce bail d'1 mois 3 fois.
- AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer les démarches relatives à cette décision.

.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire
Louis PAUTREL